

<http://arts-plastiques.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article668>



# CPES & CAAP

- Formation - Divers -



Date de mise en ligne : mercredi 5 décembre 2018

---

Copyright © Arts Plastiques - Tous droits réservés

---

## Classes Préparatoires aux Etudes Supérieures & Classes d'Approfondissement en Arts Plastiques

# CPES-CAAP Classes préparatoires aux études supérieures-classes d'approfondissement en arts plastiques

Un nombre croissant de bacheliers souhaitent s'engager vers des études artistiques dans les domaines des arts plastiques et visuels, de l'architecture, du design, voire vers des métiers de la culture ou de la médiation culturelle. Cependant, les concours d'entrée des écoles supérieures spécialisés sont sélectifs, voire très sélectifs. Les préparations privées sont très coûteuses, pas toujours adaptées aux exigences des écoles, dissuasives pour les bacheliers éloignés géographiquement ou de milieux modestes.

Avoir muri son projet d'orientation, se préparer aux épreuves d'admission, consolider sa culture générale est ainsi bien souvent une nécessité. Prendre la mesure des particularités des études artistiques, comprendre les approches des différentes écoles supérieures, développer le sens de l'autonomie et le goût pour la démarche de projet en art ne s'improvise pas et nécessite bien souvent le soutien d'enseignants experts.

Les rectorats d'académie développent donc des préparations publiques " CPES-CAAP ", gratuites, mais à recrutement sélectif, installées dans des lycées. Il s'agit d'apporter aux bacheliers, ayant suivi ou non un enseignement artistique avant le baccalauréat, des outils et des méthodes pour développer les compétences nécessaires à la réussite de leur projet, en disposant de l'encadrement pédagogique et des ressources d'un lycée.

Cette classe préparatoire en un an au concours des écoles supérieures d'art contribue en outre à la construction par l'étudiant de son propre projet de parcours dans les études supérieures. Elle permet aussi de découvrir un large panel de formations supérieures en lien avec les arts, la culture, la médiation culturelle, y compris les formations artistiques et d'histoire de l'art à l'université, afin d'élargir les possibilités d'orientation.

### Pourquoi s'inscrire en CPES-CAAP ?

- **Préparer les concours d'entrée dans les écoles supérieures d'art** : une CPES-CAAP permet de construire de manière soutenue, des savoirs et des compétences, tant pratiques que théoriques, à partir d'enseignements divers orientés pour plus de 50 % vers les pratiques plastiques en deux et en trois dimensions, l'image fixe et animée (photo et vidéo), la création numérique. Ceux-ci rendent l'étudiant capable de réussir des concours de natures variées, parfois très sélectifs, que sont ceux des écoles supérieures d'art et de design, également d'architecture, ainsi que d'accéder à des formations supérieures de l'image (photographie, création numérique, graphisme). Cette préparation est toutefois différente des actuelles MAANA qui s'inscrivent spécifiquement dans les filières sélectives, techniques et professionnelles, des arts appliqués, design et métiers d'art.
- **Travailler dans un environnement pédagogique diversifié et structurant** : de par son inscription dans un lycée, la CPES-CAAP permet aux étudiants de bénéficier d'un contexte de formation constitué de professeurs de plusieurs disciplines et, au-delà des enseignements artistiques donnés, de disposer d'un renforcement de la culture générale, de la maîtrise de nombreuses compétences transversales utiles aux concours et à la poursuite des études. Les équipes d'enseignants et de la vie scolaire veillent à mettre en oeuvre un accompagnement

individualisé des étudiants dans leur parcours de formation et leur projet d'orientation. Elles les aident, notamment, à faire des choix de concours correspondant à leurs capacités et leurs aspirations, les préparent aux épreuves et entretiens d'admission tout en les accompagnant dans la constitution des dossiers personnels.

- **Bénéficiaire d'un parcours sécurisé et diplômant** : l'année de CPES-CAAP est sécurisée par des conventions avec des départements arts de l'université. Ainsi, l'étudiant qui a répondu aux exigences visées, attestées au moyen d'évaluations régulières, se voit attribuer 60 ECTS donnant droit à l'équivalence d'une L1. En cas d'évolution de son projet d'étude, l'étudiant peut ainsi intégrer la filière universitaire correspondante ou d'autres de son choix.
- **Accéder aux services du centre régional des oeuvres universitaires et scolaires** : chaque CPES-CAAP dispose d'une convention avec les services du CROUS permettant d'accéder aux services de cet organisme.
- **Se former aussi en lien avec l'environnement artistique et culturel** : outre les modalités de formation spécifique aux enseignements dispensés, les CPES-CAAP - qui disposent de locaux spécifiques et équipés - développent des partenariats avec des structures artistiques et culturelles et des écoles supérieures. Il s'agit, dans diverses activités proposées (ateliers, conférences, stages d'immersion...), de découvrir les univers professionnels auxquels ouvrent les écoles dont les concours sont préparés.

### Qu'y fait-on ? Comment y travaille-t-on ?

- **Une maquette de formation structurée en deux ensembles et selon deux temporalités** : l'enseignement comprend un tronc commun et des modules d'approfondissement, puis d'individualisation des parcours, répartis sur deux semestres.
- **Une démarche fondée sur la pédagogie de projet** : l'enseignement mis en oeuvre, s'il ne néglige aucun savoir théorique et culturel lié aux arts plastiques, privilégie la pratique comme préalable à la théorisation, l'art comme expérience. Ceci permet aux étudiants de se préparer à la spécificité des formations supérieures en art et dans divers domaines proches. La pédagogie de projet qui est conduite favorise les transitions entre les méthodes globalement mises en oeuvre dans l'enseignement artistique du secondaire et les organisations pédagogiques, les méthodologies, ainsi que l'autonomie attendues dans les parcours de formation des études supérieures visées.
- **Une majorité d'heures de formation dédiées aux pratiques plastiques** : sur les 30 ou 36 heures de cours hebdomadaire, la moitié est consacrée à l'appropriation et la maîtrise des langages plastiques. Aux côtés de modules d'approfondissement des pratiques bi et tridimensionnelles, portant également par exemple sur les questions de la couleur, de la forme, de l'espace, du geste, de l'instrument..., les compétences portant sur le développement d'une expression plastique personnelle sont privilégiées. Une place essentielle est accordée à la formation à la démarche de projet en art au moyen d'un module spécifique. C'est notamment dans ce cadre que se construisent des méthodes et se fondent des choix pour préparer les dossiers de productions personnelles qui, précisément, nourrissent les dossiers attendus par la plupart des concours d'école supérieure.
- **Des enseignements de culture artistique et littéraire, des composantes théoriques, des liens entre arts et sciences, une attention aux compétences linguistiques en anglais** : en plus des savoirs dans les diverses dimensions de la pratique plastique, un enseignement d'histoire de l'art est assuré. Des éléments de culture littéraire et artistique dans d'autres arts sont apportés, ainsi que des approches théoriques et esthétiques de l'art. Les CPES-CAAP offrent aussi des modules d'enseignement liant art et sciences, art et technologie. Toutes portent une attention au développement des compétences linguistiques en anglais, dans une approche la plus intégrée possible aux autres enseignements, dans une perspective d'ouverture internationale et de poursuite d'études à l'étranger.

par la pratique, notamment impliquant des formes collectives, des « workshops » dans des structures artistiques ou culturelles avec des professionnels, l'organisation d'expositions... sont proposées. Il s'agit de développer et renforcer des aptitudes à l'autonomie et la coopération, des compétences sociales et civiques, de mobiliser dans des projets spécifiques des acquis construits dans les divers enseignements.

### Qui peut s'inscrire en CPES-CAAP ?

Ces classes préparatoires s'adressent aux titulaires d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel, sortant du lycée en ayant suivi ou non un enseignement artistique, ou à des étudiants ayant déjà eu une première étape dans les études supérieures et qui souhaiteraient se réorienter vers les études artistiques.

### Combien coûte l'inscription à une CPES-CAAP ?

Ces formations publiques sont gratuites, hors les frais d'inscription dans les universités partenaires (en général moins de 200 Euros selon les tarifs pratiqués pour l'inscription en licence par l'université conventionnée).

### Quelles sont les conditions d'admission ?

Les conditions d'admission passent par une inscription sur parcourcup et la transmission aux CPES-CAAP d'un dossier constitué au regard des attendus fixés pour l'accès en classe préparatoire. L'équipe pédagogique opère sur cette base une première sélection des candidatures. De manière commune, il s'agit de fournir :

- un dossier, même succinct, de reproductions d'une sélection de productions plastiques personnelles (bi et/ou tridimensionnelles, vidéo, créations numériques, photographiques...) au choix du candidat ;
  - les bulletins scolaires des classes de première et terminale ;
  - une lettre de motivation (portant par exemple sur la présentation de ce qui motive et sous-tend ses pratiques plastiques, des données sur les enseignements ou activités artistiques suivis, la relation aux centres personnels d'intérêt culturel et artistique, la mention des expositions ou manifestations artistiques récemment fréquentées, des indications sur les projets d'orientation et les domaines artistiques envisagés à l'issue de la CPES-CAAP...).
- Chaque candidat retenu passe ensuite un entretien avec l'équipe pédagogique de la CPES-CAAP qui, de la sorte, peut prendre la mesure de ses dispositions à suivre cette année de formation.

### Découvrir les CPES-CAAP :

- CPES-CAAP Bourges, lycée Alain Fournier : <http://lyc-fournier-bourges.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?rubrique11>
- CPES-CAAP Brive-la-Gaillarde, lycée d'Arsonval (ouverture rentrée 2018) : <http://www.cite-scolaire-arsonval.fr/CPES-CAAP>
- CPES-CAAP Challans, lycée Notre-Dame, classe hors contrat enseignement privé : <http://lycee-ndchallans.paysdelaloire.e-lyco.fr/etablissement/formations-preparees/nouveau-cpes-art-hors-contrat/>
- CPES-CAAP Fontenay-sous-Bois, lycée Pablo Picasso : <http://www.caap-picasso.com/>
- CPES-CAAP Gagny, lycée Gustave Eiffel : <http://caap-gagny.com/>
- CPES-CAAP Lyon, lycée Auguste et Louis Lumière : <http://cpes-caap.lumiere.ac-lyon.fr/>
- CPES-CAAP Reims, lycée Colbert : <http://cpes-caap.campus-colbert.fr/>
- CPES-CAAP Sartène, lycée Georges Clemenceau : <http://www.cpes-prepa.com/>
- CPES-CAAP Valbonne, lycée Simone Veil  
<https://cpes-arts-valbonne.wixsite.com/cpes-arts-valbonne/disciplines>